DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220408-lmc100000023611-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 15/04/2022
Réception Préfet : 15/04/2022
Publication RAAD : 15/04/2022

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/04/08-3/06**

OBJET : Sport de haut niveau : Bourses individuelles de haut niveau pour les athlètes sur listes ministérielles 2022, soutien de haut niveau pour 2 clubs de judo (Pontault-Combault et Chelles), et défi sportif avenir jeunes (Les Elfines de Savigny-le-Temple)

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport, le Département soutient le haut niveau seine-et-marnais.
Conformément au dispositif départemental adopté le 15 juin 2018, il est proposé d'attribuer des aides financières, d'une part, en faveur de 180 athlètes de haut niveau licenciés au sein d'un club seine-et-marnais et inscrits sur les listes ministérielles, pour un montant total de 241 000 €, et d'autre part, au profit de 2 clubs de judo (Judo Club de Pontault-Combault et AS Chelles Judo), 2 000 € à chacune des 2 associations, dont les équipes féminines évoluent en championnat de France 1ère division.
Enfin, dans le cadre des défis sportifs avenir "jeunes", il est proposé d'octroyer un soutien d'un montant de 1 200 € à l'association de Twirling bâton "Les Elfines de Savigny-le-Temple", dont 5 jeunes athlètes se sont qualifiées pour les championnats d'Europe de Twirling bâton, du 14 au 17 avril 2022, à Sélestat (France).

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/11 en date du 15 juin 2018, relative à l'adoption du dispositif de soutien en faveur du haut niveau sportif seine-et-marnais,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative à l'approbation du Budget départemental pour l'exercice 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une bourse individuelle à 180 athlètes seine-et-marnais de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles 2022, selon le détail présenté en annexe n° 1 de la présente délibération, pour un montant total de **241 000 €**.

Article 2 : d'approuver le projet de contrat type « bourse individuelle », tel que présenté en annexe n° 2 de la présente délibération, à conclure avec chacun des bénéficiaires mentionnés en annexe n° 1.

Article 3 : d'attribuer des aides financières en faveur des 2 associations ci-dessous, comme suit :

- un soutien financier d'un montant de **2 000 €** en faveur de l'association « Judo Club de Pontault-Combault » pour son équipe féminine évoluant en championnat de France 1ère division lors de l'année 2022,

- un soutien financier d'un montant de **2 000 €** en faveur de l'« Association des Sports de Chelles Judo » pour son équipe féminine évoluant en championnat de France 1ère division lors de l'année 2022,

Article 4 : d'approuver les 2 projets de contrats, présentés en annexes n° 3 et n° 4 de la présente délibération, à conclure avec le « Judo Club de Pontault-Combault » et l'« Association des Sports de Chelles Judo ».

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les contrats « bourse individuelle » avec les 180 bénéficiaires mentionnés en annexe n° 1, et les contrats avec le « Judo Club de Pontault-Combault » et l'« Association des Sports de Chelles Judo ».

Article 6 : d'attribuer un soutien financier d'un montant de **1 200 €** en faveur de l'association de Twirling bâton « Les Elfines de Savigny-le-Temple », pour la qualification de 5 jeunes athlètes aux championnats d'Europe à Sélestat (France), du 14 au 17 avril 2022.

Article 7 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au Budget départemental, au titre de l'action « Soutien au sport de haut niveau », opération « Contrats d'objectifs de haut niveau » du domaine « Activités sportives ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH qui a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne